



Le litige Algérie Télécom – EEPAD refait surface : L'opérateur historique réclame 3,5 milliards de dinars



Algérie Télécom a suspendu, à la même date, la fourniture de ses services à l'EEPAD, le fournisseur d'accès aux services d'Internet et ce, pour "non-paiement" de ses dettes. Selon en effet une source d'Algérie Télécom bien au fait du dossier, l'EEPAD (Etablissement de l'enseignement professionnel à distance) n'a pas « honoré » ses engagements vis-à-vis de l'opérateur historique du fait que ses responsables ne se sont pas acquittés pas de leurs dettes qui s'élèvent désormais, ajoute notre source, à quelque 3,5 milliard de dinars. On soutient du côté d'Algérie Télécom que l'EEPAD a été avisé de cette mesure et que la connexion ne sera rétablie que lorsque le provider en question se décidera à payer sa dette conformément à l'échéancier mis en place par les deux parties en mai 2009 lorsque le litige a pris forme quelques jours auparavant. L'on se souvient à ce propos qu'Algérie Telecom avait déjà procédé, le 13 mai dernier, à la coupure du réseau EEPAD pour les mêmes raisons, à savoir le non recouvrement des créances détenues par l'opérateur historique sur ce fournisseur d'Internet. A cette date, les dettes de ce dernier étaient estimées à 2,6 milliards de DA mais un compromis pour ne pas dire un sursis a été vite trouvé et l'EEPAD a obtenu un échéancier de paiement grâce notamment à l'intervention du ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication qui a mis en place une commission pour trouver une issue qui ne lèse aucune partie dans ce différend même si la première victime demeure les internautes algériens qui seront avec cette décision fortement pénalisés. Voulant connaître la réaction des responsables de l'EEPAD, la responsable de la cellule de communication nous a affirmé dans la matinée que l'entreprise n'a pris connaissance de l'information qu'à travers les colonnes d'El Moudjahid et a fait remarquer que l'EEPAD n'a pas reçu de réclamation de la part de ses clients. Il convient de rappeler que les «déboires» financiers de l'EEPAD avec l'opérateur public ont vu le jour suite à la décision prise

par les pouvoirs publics de réduire à hauteur de 50% les tarifs d'accès à l'ADSL. Cette baisse n'a, semble-t-il, pas été suivie d'aucune réduction sur la bande passante en faveur des ISP, ce qui a eu pour effet la baisse des chiffres d'affaires des fournisseurs d'accès aux services d'Internet, d'où d'ailleurs la revendication de 50% sur les liens spécialisés exprimée depuis par les providers. Cette décision d'Algérie Télécom s'explique également par le souci de ses responsables de recouvrer ses créances détenues auprès des institutions publiques et autres particuliers. Les impayés ont été en effet ramenés au mois de mars dernier à 40 milliards de DA, soit 30 milliards de DA de moins qu'auparavant. Et comme dernière mesure prise dans ce sens, il a été décidé, concernant les créances de l'opérateur historique détenues sur les ministères, le prélèvement direct de cet argent sur leurs propres budgets.

S.A.M

<http://www.elmoudjahid.com/accueil/filinfo/41724.html>



Mme Dourdri Zohra. Présidente du conseil de l'ARPT

« Aucune fraude n'a été constatée chez les opérateurs téléphoniques »



La présidente du conseil de l'ARPT (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications) affirme que si des cas de cartes SIM non identifiées sont repérés, l'ARPT souhaiterait avoir l'information avec une identification précise du point de vente concerné afin que les mesures qui s'imposent soient prises immédiatement.

Après l'annonce de la taxe de 5% sur les rechargements prépayés, le marché a été plongé dans une grande anarchie. Pourquoi l'ARPT a-t-elle mis du temps à réagir ?

Je tiens tout d'abord à préciser que la taxe de 5% relative aux rechargements prépayés, instituée par la loi de finances complémentaire 2009, est du ressort du ministère des Finances. Cette taxe n'est pas perçue par l'ARPT, mais plutôt par les services fiscaux. L'ARPT, pour sa part, perçoit des redevances qui sont fixées par la législation et la réglementation en vigueur. L'ARPT s'est saisie du dossier dès la promulgation de la loi de finances complémentaire, donc juste après qu'elle ait été consultée par les opérateurs qui se sont enquis de l'interprétation de l'article « 32 » de ladite loi de finances complémentaire. L'implication de l'ARPT a donc été immédiate. Nous avons transmis une correspondance officielle au ministère des Finances demandant une clarification de l'application de l'article 32. La réponse des services fiscaux relevant du ministère des Finances ne s'est pas fait attendre, et dès que nous avons été destinataires de ces clarifications, nous avons immédiatement réagi en informant les opérateurs quant aux termes d'application de cet article. Les opérateurs ont par ailleurs réagi dès les précisions transmises par l'ARPT, d'une

part, par voie de presse et médias et, d'autre part, par l'envoi de SMS à leur réseau de points de vente et à leurs clients les informant qu'aucune augmentation n'avait été appliquée et que par conséquent les prix demeuraient sans changement. Il est vrai cependant que les revendeurs, ayant eu vent de cette taxe de 5%, ont profité de ce laps de temps et décidé de leur propre chef d'augmenter les montants des différentes formules de rechargement. Ce à quoi les opérateurs ont immédiatement réagi en instruisant, de nouveau, leurs distributeurs et leurs points de vente de ne pratiquer aucune augmentation. Il est vrai que la situation a quelque peu perduré, mais il y a lieu de rappeler que ces infractions seront réprimées tel que précisé par les services du ministère du Commerce. Pour sa part l'ARPT a tenu, aussi, à communiquer en direction des usagers de la téléphonie mobile, en les informant des prix inchangés de tous les modes de rechargement. De même que nous avons appelé à une contribution citoyenne des utilisateurs de téléphonie mobile en leur demandant de signaler « les dépassements de tarifs » à l'opérateur concerné. L'implication des citoyens est plus que nécessaire dans ce type de situation, car elle constitue un frein aux augmentations non réglementaires.

Le gouvernement affirme que cette taxe vise à réduire la fraude dans les rechargements. Cela signifie-t-il que les opérateurs ne payent pas d'impôts sur ces rechargements électroniques ou alors étaient-ils insuffisants ?

Au niveau des services de l'ARPT, aucune fraude n'a été constatée. De plus, la TVA est déjà appliquée sur tous les modes de rechargement.

Au niveau de l'ARPT, a-t-on une idée sur le montant mensuel que représentent les rechargements électroniques et quel est le volume qui échappe au fisc ?

Pour l'ARPT et au moment où nous nous entretenons, nous ne pouvons parler de montant qui échappe au fisc puisque qu'aucun cas de fraude n'a été constaté au niveau des services de l'ARPT.

Vous avez récemment mis en demeure les sociétés n'ayant payé leurs redevances... Pourquoi maintenant et quelles sont les sanctions prévues ?

La mise en demeure de ces sociétés entre dans le cadre de l'assainissement de la liste des opérateurs détenteurs d'autorisation qui n'ont pas réglé les redevances, légalement et réglementairement, dues à l'ARPT. Il y a lieu de préciser que cette mise en demeure est l'aboutissement d'une procédure de recouvrement réglementairement définie au sein de l'ARPT. Les sanctions encourues par ces sociétés dans le cas de non-paiement de leurs redevances sont définies à l'article 35 de la loi 2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications. Le cas extrême, défini par ladite loi, serait le retrait de l'autorisation.

Peut-on connaître le montant des créances des clients titulaires d'autorisation d'exploitation de réseau radioélectrique mis en demeure ?

Pour des questions de confidentialité par rapport aux opérateurs concernés, et à la procédure mise en œuvre, l'ARPT ne peut divulguer le montant des créances. Outre ce fait, le montant ne peut être figé, car, en fait, à l'heure actuelle, des règlements s'effectuent et d'autres peuvent encore s'effectuer dans les prochains jours.

Durant l'été et le mois de Ramadhan, des promotions et des appels gratuits sont proposés aux clients, y a-t-il à ce propos des normes que les opérateurs sont tenus de respecter ?

Le lancement de toute offre promotionnelle des opérateurs de téléphonie mobile est assujéti à un accord préalable de l'ARPT. Cet accord se fait sur la base d'un examen de l'offre conformément à la décision de l'ARPT n°01 du 6 janvier 2009, fixant les conditions et modalités applicables aux offres promotionnelles des

opérateurs de téléphonie mobile de type GSM. Cependant et exceptionnellement pour le mois de Ramadhan, des avantages spécifiques ont été accordés aux opérateurs pour le lancement de leurs offres promotionnelles spécial Ramadhan 2009.

Le dossier des puces non identifiées a-t-il été définitivement clos, du moment que nous avons des informations que certaines lignes non pas été coupées bien que non identifiées et que des magasins continuent à vendre des puces sans identifier les acheteurs ?

Pour l'heure, nous pouvons affirmer que toutes les cartes SIM sont identifiées et que les trois opérateurs de téléphonie mobile appliquent les termes des décisions de l'ARPT concernant les conditions de vente des cartes SIM et les procédures appliquées en cas de vol ou de perte d'une carte SIM. Pour parler plus simplement, pour chaque carte SIM vendue correspond un détenteur identifié. Par ailleurs, si des cas de cartes SIM non identifiées sont repérés, l'ARPT souhaiterait avoir l'information avec une identification précise du point de vente concerné afin que les mesures qui s'imposent soient prises immédiatement.

Dans le domaine de la téléphonie mobile, des opérateurs se revendiquent par déclarations interposées des positions dominantes sur le marché. Peut-on savoir quelle est au jour d'aujourd'hui la physionomie de ce marché en termes de nombre d'utilisateurs et de répartition des parts de marché ?

Au terme du premier semestre 2009, les trois opérateurs de téléphonie mobile comptabilisaient 28 949 965 abonnés. Le nombre d'abonnés d'ATM était de 8 626 346, avec 29,8% de parts de marché, celui d'OTA était de 14 539 873, soit 50,2% de parts de marché et celui de WTA était de 5 783 746, soit une part de marché de 20%.

En 2009, pour absence d'activité postale, combien de certificats d'enregistrement délivrés aux personnes physiques et morales ont été retirés ?

L'ARPT a procédé au retrait de neuf certificats d'enregistrement pour absence d'activité postale. Là aussi, une procédure préalable à ces retraits a été mise en œuvre par l'ARPT. Dans ce cadre, l'ARPT a mis en demeure les opérateurs détenteurs de certificat d'enregistrement depuis plus d'une année et n'ayant pas commencé leur activité postale, de débiter ladite activité faute de retrait de leur certificat. C'est ainsi que ces neuf sociétés n'ayant pas débuté leur activité se sont vu retirer leur certificat d'enregistrement.

Bio express Ingénieur en informatique depuis 1978 (université d'Alger), Dourdour Zohra était, il y a quelques années, l'initiatrice et chef du projet national d'automatisation des inscriptions des nouveaux bacheliers à l'université. Titulaire d'un magistère en informatique à l'USTHB, elle prépare actuellement une thèse d'Etat sur la sécurité informatique. Tout en gardant fidèlement son poste d'enseignante universitaire depuis 1978 jusqu'en 2008, Mme Dourdour a occupé plusieurs postes d'administration, notamment directrice de l'Institut national d'informatique (INI), directrice de l'Institut d'informatique à l'USTHB et du Département informatique à Oran.

Par [Nassima Oulebsir](#)

<http://www.elwatan.com/Aucune-fraude-n-a-ete-constatee>



La DGSN adopte un système de surveillance sophistiqué

Une banque de données des recherchés et les infracteurs du code de la route

La Direction général de la sûreté national (DGSN) vient d'adopter un nouveau système pour traquer les recherchés en fuite et les non payeurs des amendes d'infraction du code de la route. Ce système va aboutir à la mise en place d'une banque de données qui collera plus à la réalité. La DGSN a décidé de compter les infracteurs du code de la route parmi les personnes qui vont être intégrées dans une nouvelle banque de données. Cette dernière va remplacer le système du fichier national des personnes recherchées dans les affaires du droit public et le crime organisé. Ce système a coïncidé avec le lancement du nouveau code de la route qui est plus sévère et rigoureux envers les infracteurs. Des éléments bien déterminés de la police, vont être chargés de cette mission. Ils vont procéder à leur nouvelle tâche durant la nuit, dans les barrages fixes et mobiles. Ils contrôleront le mouvement des véhicules dont les chauffards sont jeunes et qui transportent plus de deux personnes, en nocturne. Les éléments chargés de cette mission seront habillés, en tenue de combat simple, pour ne pas attirer l'attention. Les coordonnés des chauffards contrôlés seront enregistrés dans un système informatisé très sophistiqué. Des sources bien informées, ont indiqué que l'adoption de ce système, s'inscrit dans le cadre du renforcement du travail du renseignement au sein des services de la sécurité, afin de pouvoir assurer une intervention rapide et efficace, sans laisser de traces.

<http://www.elkhabar.com/quotidienFrEn/lire.php?ida=172087&idc=103>

LE COURRIER DALGERIE

CYBERPARC DE SIDI ABDALLAH DESTINATION LE FUTUR

La nouvelle ville de Sidi Abdallah s'étendant sur 2 000 ha, se veut à l'image d'une ville moderne abritant tout ce qui pourrait rendre la vie de ses futurs résidents agréable. Tout y est prévu. Cyberparc, Cité des chercheurs, Cité de la médecine, bâtiments intelligents, immeubles d'habitations futuristes, pôle technologique, sont entre autres, les projets qui feront d'elle une mégapole de rêve. En attendant la réalisation des projets sus cités, Sidi Abdallah abrite le siège de l'Agence nationale du développement et la promotion des parcs technologiques (ANPDT). Placée sous l'égide du ministère des postes, télécommunications et des technologies de l'information, l'ANPDT, a pour mission première la gestion du Cyber parc de Sidi Abdallah.

LE CYBERPARC DE SIDI ABDALLAH, C'EST QUOI ?

C'est un parc technologique de classe mondiale qui offrira une infrastructure de pointe et des services aux entreprises et aux institutions. C'est une véritable référence dans le domaine des bâtiments appelés «intelligents ». La création à Alger du premier parc technologique à savoir, le Cyberparc de Sidi Abdallah s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant à édifier une société de l'information et accélérer la transition de l'Algérie vers une économie des TIC. Il s'agit là, d'un projet stratégique d'envergure nationale, il est à la fois un déclencheur du secteur des TIC et un propulseur de l'innovation. Le Cyberparc d'Alger est un espace d'activités et de recherches centré sur les technologies de l'information et de la communication qui rassemble les différents acteurs du marché à savoir, des entreprises privées et publiques, des établissements d'enseignement et de formation, des instituts de la recherche et développement, des groupes de réflexion et sociétés d'études de marché, des services aux entreprises, incubateurs d'entreprises, des centres de conférences équipés du matériel toute génération en la matière. Le Cyberparc abrite aussi des hôtels de classe internationale. Dans le but de créer des synergies grâce à la proximité et aux interactions entre les professionnels des TIC, rien n'est laissé au hasard. C'est un parc technologique concurrentiel de classe mondiale offrant une infrastructure de pointe et des services aux entreprises et institutions TIC y compris un hôtel pour entreprises. Le Cyberparc d'Alger est conçu dans un cadre large qui comprend à la fois des objectifs de développement économiques et spécifiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DU CYBERPARC

Créer un espace d'accueil dynamique pour les entreprises TIC, disposant d'une infrastructure high-tech, de services aux entreprises, de locaux de formation et de bureaux « intelligents » équipés d'un matériel trop sophistiqué. Les salles de conférences qu'il abrite, offrent toutes les commodités quant à des rencontres ; des séminaires et des journées d'études bien suivis. Ce pôle technologique, s'est fixé

aussi le but de créer une zone bénéficiant d'incitations à même d'attirer des investisseurs étrangers et de faciliter les transferts technologiques, et offrir un soutien et des services de haute qualité aux entreprises TIC publiques et privées afin de développer leur capacité à innover et leur compétitivité régionale et mondiale.

DES OBJECTIFS ECONOMIQUES AUSSI

Expansion de l'emploi dans le secteur des TIC, ainsi qu'accroître l'investissement du secteur privé. Comme il serait question de diversifier les sources de revenu national en suscitant un fort secteur d'activité basé sur le savoir et enfin, accélérer et renforcer le développement du secteur privé. L'objectif principal et sur lequel les responsables du Cyberparc misent est celui de stopper la fuite des cerveaux par le développement d'offres d'emploi pour les jeunes diplômés et par l'offre d'une aide et de possibilités pour la création d'entreprises. La sécurité du bâtiment est assurée par un leader dans ce domaine. C'est le géant Siemens qui s'en occupe. Des détecteurs d'incendies sont dispatchés ici est là afin de garantir une meilleure intervention en cas de sinistre. Il est à signaler par ailleurs que, le Cyberparc de Sidi Abdallah est réparti sur trois étages et un souterrain. En faisant des allers et retours dans son enceinte, le premier constat à faire c'est l'omniprésence des espaces verts. Un bassin, est aussi érigé à l'extérieur du bâtiment en attendant la réalisation d'un lac artificiel dans un avenir très proche selon Sofiane Kadri, sous directeur du marketing et de la communication à l'ANPDT.

Farid Houali

SOFIANE KADRI, SOUS-DIRECTEUR DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION DE L'ANPDT

«Ce n'est que le début..»

Lors du reportage que nous avons effectué au niveau du Cyberparc de Sidi Abdallah ; le sous directeur de l'ANPDT, Sofiane Kadri en l'occurrence, n'a ménagé aucun effort pour nous apporter des éclaircissements quant à ce joyau attendu avec passion par les Algérois. Il a, à l'occasion, accepté de se plier au jeu des questions-réponses : Qui est Sofiane Kadri ? Sofiane Kadri, est un jeune algérien de 33 ans, ambitieux et j'ai un amour trop profond pour le monde des télécommunications puisque c'était la formation que j'avais faite à l'université. En quoi consiste votre mission au sein de l'ANPDT ? J'occupe le poste de sous-directeur du marketing et de la communication, et ce depuis novembre 2007, comme j'assure la gestion du Cyberparc de Sidi Abdallah et tout ce qui en dépend. Et celle de votre agence ? Comme son nom l'indique, elle oeuvre pour apporter des solutions fiables à toutes les questions relatives au milieu des TIC Si on vous demandait de classer notre pays dans le domaine des TIC, vous le classeriez en quelle position? Nul ne pourrait nier qu'on a un léger retard dans le domaine, particulièrement par rapport à nos voisins, mais que l'on pourrait rattraper avec le temps. On a tout ce qu'il faut pour le faire. Le Cyberparc existe déjà, y a-t-il des projets en vue ? Oui, en effet, le ministère des PTT ne compte pas s'arrêter là, d'autres projets sont en perspective. Pourriez-vous nous

en dire plus? En plus du bâtiment dans lequel on se trouve, celui des locataires, d'autres projets seront réceptionnés d'ici peu de temps. À savoir le Centre des recherches des TIC (CERTIC), un auditorium de 600 places ainsi que deux tours d'affaires dont la réception est prévue dans deux mois. On vous laisse le soin de clore... Avant tout merci pour le Courrier d'Algérie, et sachez que dans notre pays on dispose de tout ce qu'il faut pour qu'on puisse aller de l'avant dans le domaine des technologies des télécommunications. Notre jeunesse n'attend qu'une chance et surtout une occasion pour qu'elle démontre de quoi elle est capable. Les médias ont un grand rôle à jouer sur ce plan !

Propos recueillis par Farid Houali.

<http://www.lecourrier-dalgerie.com/papiers/actualite.html#13>



AU GRAND DAM DES ABONNES D'ALGERIE POSTE Le chèque postal se fait désirer

Le problème d'indisponibilité des chèques postaux reste à l'ordre du jour, et ce, depuis des mois. Presque tous les bureaux de poste de l'Algérois enregistrent un manque flagrant que ce soit des chèques postaux ou des chèques guichet. Ce qui a pénalisé les nombreux abonnés. Ces derniers ne cacheront pas leur désarroi par rapport à ce scénario qui perdure, d'autant plus que cela vient s'ajouter aux difficultés éprouvées au cours des opérations de retrait d'argent, de la part des titulaires de comptes courants postaux (CCP), notamment, ceux appartenant à la frange des retraités. Cette catégorie précise, qu'en plus de la longue attente de percevoir l'argent de la retraite, les concernés se sont retrouvés confrontés à ce problème de pénurie de chèques. «Nous ne savons plus quoi faire devant cette situation qui dure depuis plusieurs mois», s'exprimera ammi Mouloud, un retraité rencontré dans la Grande-Poste d'Alger-Centre. Tout en affirmant qu'il a formulé une demande afin d'obtenir un nouveau carnet de chèque, mais jusqu'à présent rien de concret. Puis intervient un autre abonné indiquant qu'«ils doivent nous mettre au courant de la situation, pour que l'on puisse comprendre l'origine de cette pénurie». Retenons par ailleurs, que même les chèques secours mis à la disposition de la clientèle, se font rares au niveau des guichets de paiement. Voulant connaître les véritables raisons qui sont derrière cette indisponibilité des chèques, notamment en ce mois de Ramadhan, où les bureaux de poste sont pris d'assaut par les citoyens. «Ce problème nous dépasse, et jusqu'à présent on ignore les raisons de ce dysfonctionnement» nous confiera un caissier. C'est dire que les services d'Algérie Poste font preuve de confidentialité par rapport à ce dossier.

Serait-ce une tactique d'Algérie Poste pour encourager l'usage de la carte magnétique ?

Selon certaines indiscretions, le manque de chèques postaux serait voulu par Algérie Poste qui par le biais de cette «ruse», vise à généraliser l'usage de la carte magnétique par sa large clientèle. Cependant, le problème qui se pose est que cette carte en question n'est pas encore à la portée de tout le monde. D'autant plus qu'elle n'est pas opérationnelle sur tout le territoire national. Donc les services d'Algérie Poste doivent tout d'abord trouver une solution pour cette crise de chèques, avant qu'il ne soit trop tard, et que la situation ne se complique. Surtout avec l'approche de l'Aïd.

http://www.letempsdz.com//index.php?option=com_content&task=view&id=23140&Itemid=1



Cela se passe à Bouira

Les abonnés de l'ADSL privés de connexion

Les abonnés à l'ADSL (Easy) de la ville de Bouira sont privés de connexion depuis plus de 10 jours. Les clients d'Algérie Télécom du chef-lieu de la wilaya dotés de la ligne 94, soit l'indicatif de l'ancienne ville, n'arrivent plus à se connecter. Renseignement pris auprès de l'Actel de Bouira, la panne se situe à Alger. Néanmoins, ils ont le réflexe de conseiller à leurs clients de déposer des écrits "signalant le dérangement", ce qui leur permettrait d'étudier la possibilité de prolonger la durée de l'abonnement.

<http://www.liberte-algerie.com/edit.php?id=121040>



Son centre d'appels a ouvert hier

Le CPA table sur la proximité

Le crédit populaire d'Algérie a ouvert hier son centre d'appels. Ainsi, un communiqué de la banque précise que ce nouveau canal de communication constitue un espace d'expression et d'écoute permettant à la banque, grâce aux équipes de téléconseillers dédiées, de mieux répondre aux attentes de sa clientèle et de lui apporter assistance et orientation. Joignable au 021.64.15.15 tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h30, ce service, qui vient enrichir les canaux de distribution et d'information que la banque met à la disposition de sa clientèle, témoigne de sa volonté de se rapprocher davantage du public pour un traitement de qualité et personnalité. Créé en 1966, le CPA se targue d'être une banque à l'écoute de sa clientèle. Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédit et de banque; il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toute entreprise, mobiliser pour le compte d'autrui tout crédits consenti par d'autres institutions. Défini par ses statuts comme banque universelle, le CPA a pour missions de promouvoir le développement du BTPH, les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. L'année 2008 symbolise pour le CPA l'accomplissement tant en valorisation de ses compétences qu'en réappropriation du secteur des grands projets d'investissement. En effet, en novembre 2008, le CPA et la société El Sharika El djazairia El Oumania Lil Asmida "SPA AOA" ont procédé à la signature de la clôture financière d'une convention de crédit portant financement d'un projet de complexe de production d'ammoniac et d'urée, implanté dans la localité de Mers-El Hadjadj, à Arzew. Le CPA intervient dans ce méga projet en qualité d'arrangeur et de chef de file, faisant aboutir un long processus de négociation, couronné par la mise en place d'un financement local en syndication avec des banques publiques. L'aboutissement de la convention de financement ouvre un nouvel horizon au financement bancaire dans le secteur des grands projets d'investissement d'infrastructure, notamment dans le secteur énergétique; pour le secteur bancaire national, c'est l'affirmation de la capacité de maintenir un nouveau mode de financement en déployant des synergies et des complémentarités. Ce mode de financement confère aux banques publiques l'opportunité de reconquérir une capacité d'intervention sur le long terme, dans le cadre d'une syndicalisation qui

minimise les risques et génère un gain optimal. C'est l'entrée de plain-pied dans le mécanisme complexe du "project financing", qui, dans le cas présent, atteste déjà, pour le CPA, une évidente maîtrise. Isma B.

<http://www.lemaghrebdz.com/lire.php?id=21091>



Alcatel-Lucent

Amr El Leithy nommé président pour l'Afrique et le Moyen-Orient



Alcatel-Lucent

Alcatel-Lucent a annoncé, hier, que Amr El Leithy rejoindra le 1er janvier 2010 l'équipe de direction de la région Afrique et Moyen-Orient et ce en remplacement de Vincenzo Nesci. A cette date et afin d'aider Amr El Leithy dans cette transition, Vincenzo Nesci deviendra président d'honneur de cette région, depuis Le Caire. Amr apporte avec lui une large expérience acquise chez IBM dans la région Moyen-Orient, Afrique et Europe. Durant sa carrière chez IBM, Amr a occupé des fonctions commerciales et managériales de premier plan, comme responsable des ventes, du marketing et des réseaux pour la région Moyen-Orient et Afrique, et comme directeur régional pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest. L'expérience internationale d'Amr s'est également forgée en dehors du Moyen-Orient notamment au siège d'IBM à Paris, où il a été responsable des marchés émergents ainsi que de la région Europe du Sud et de l'Ouest. "Je suis ravi d'accueillir Amr dans l'équipe de direction Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et de sa prochaine contribution au succès et à la transformation d'Alcatel-Lucent", a dit Adolfo Hernandez, président d'Alcatel-Lucent pour la région EMEA. "Je veux également remercier Vincenzo pour avoir largement contribué au succès et au développement d'Alcatel-Lucent dans la région." Pour rappel, Alcatel-Lucent a récemment remporté le marché relatif à la modernisation du réseau de télécommunications de la première compagnie pétrolière algérienne et 12ème parmi les compagnies pétrolières mondiales, (Sonatrach). Ainsi, c'est grâce à sa présence dans 130 pays, et l'équipe de service la plus expérimentée de l'industrie, qu'Alcatel-Lucent a pu décrocher ce contrat de 12 millions d'euros qui comprend exactement la fourniture, l'installation, le déploiement, la gestion de projet, l'intégration et la mise en service des services de communication qui contribueront à rationaliser les opérations en reliant le réseau, les personnes, les processus

d'affaires et les connaissances. Alcatel-Lucent va remplacer, ainsi, le système de télécommunication traditionnel de Sonatrach par des serveurs de communication IP qui permettront aux employés du groupe Sonatrach d'utiliser les technologies de communications interactives de haute qualité, des services voix sur IP avancés (VoIP) et des applications multimédias. Alcatel-Lucent est le leader sur le marché de la VoIP en Afrique et au Moyen-Orient. Dalila T.

<http://www.lemaghrebdz.com/lire.php?id=21093>